



PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 12 avril 2021

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 14

Le préfet de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisés en 2021 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

De nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés. Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 228 excès de vitesses ;
- 9 faits de conduites sous l'empire d'un état alcoolique ;
- 3 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 16 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 9 faits de défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 10 faits de conduites sans permis de conduire ;
- 13 faits de refus de priorité ;
- 30 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 9 suspensions administratives de permis de conduire immédiate.

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, le préfet de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Date des contrôles	Période	Secteurs des contrôles
Mardi 13 avril 2021	Matin	D 441 – Rhèges
	Après-midi	D 960 – Piney– Creney
	Après-midi	Avenue Gal Sarrail à la Chapelle St Luc
Mercredi 14 avril 2021	Après-midi	Route d'Auxerre à St André Les Vergers
	Après-midi	D 671 – St Thibaut – ST Parres Les Vaudes
Jeudi 15 avril 2021	Après-midi	Avenue Jean Jaurès Pont Sainte Marie
vendredi 16 avril 2021	Après-midi	D 619 – Fontaine Les Grès – Barberey
	Après-midi	D 396 – Bar s/ Aube – Ville-Sous-la-Ferte

Obligation de mise à la vente d'éthylotests dans les débits de boissons alcoolisées

À partir du 1^{er} juillet 2021, les établissements de boissons alcoolisées à emporter devront proposer à la vente des éthylotests à proximité du rayon présentant le plus grand volume de boissons alcooliques (ou près du lieu d'encaissement pour les débits dont l'activité principale est la vente d'alcool). Cette obligation de mise à disposition d'éthylotests, jusque-là limitée aux établissements de nuit, s'applique également aux sites de vente en ligne de boissons alcoolisées. En application de l'article 100 de la LOM, cette obligation (traduction de la mesure n°11 du Comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier 2018) vise à lutter contre l'alcoolémie au volant, l'une des premières causes de mortalité sur la route.

Une campagne d'information sera en parallèle déployée dans les magasins distributeurs d'alcool et visible sur les sites internet concernés afin d'encourager les usagers à évaluer leur alcoolémie avant de prendre le volant.

ÉTHYLOTEST, MODE D'EMPLOI

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE SOUFFLEZ VOUS SAUREZ

ÉTHYLOTEST, COMMENT ÇA MARCHE ?

Un éthylotest est un dispositif permettant de mesurer la quantité d'alcool (ou éthanol) présente dans l'air expiré. Le taux maximum d'alcool par litre d'air expiré ne doit pas excéder 0,25 mg/l (0,5 g/l de sang).

Pour les permis probatoires, le taux maximum d'alcool ne doit pas excéder 0,1 mg/l d'air expiré (soit 0,2 g/l de sang).

ÉTHYLOTEST CHIMIQUE
(À USAGE UNIQUE)

LES CHIFFRES CLÉS

Dans **32%** des accidents mortels, un conducteur est alcoolisé.

En 2019, il est estimé que **1 052** personnes ont été tuées dans un accident avec un conducteur alcoolisé.

Le risque d'être responsable d'un accident mortel est multiplié en moyenne par **18** chez les conducteurs alcoolisés.

Les accidents avec un conducteur alcoolisé sont nettement plus graves que les autres : **13%** sont mortels contre **5%** pour ceux sans alcool.

Source : ONISR

Contact presse

Matthieu OLIVIER / Florence GOGIEN
Tél : 03 25 42 36 74 / 03 25 42 36 52
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

@Prefetaube
 @Prefet10